

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2022

### Ordre du jour

	1 Désignation d'un secrétaire de séance,
	2 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022,
<b><u>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES</u></b>	3 Présentation du Bilan social du CCAS pour l'année 2021,
<b><u>AMENAGEMENT VOIRIE BATIMENTS</u></b>	4 Demandes de subvention pour les projets de PUMPTRACK et d'aménagement de la voirie de la Croix Vanel au département de l'Isère,
<b><u>URBANISME- ENVIRONNEMENT</u></b>	5 Avis de la commune d'Apprieu concernant le 3me Plan de Protection de l'Atmosphère de la région Grenobloise,
	6 Informations des décisions prises par le maire sur délégations de l'article L 2122-22 du CGCT,
	7 Questions diverses.

- Désignation d'un secrétaire de séance : Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance, Christine Michallet est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du **JEUDI 24 MARS 2022**,

#### **PRESENTATION DU BILAN SOCIAL DU CCAS POUR L'ANNEE 2021,**

**Rapporteur Anne ROBERT, Adjointe en charge des Affaires Sociales et des Solidarités**

#### **Annexe n°1\_Bilan social 2021**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune.

Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Il est doté d'une personnalité juridique de droit public lui permettant d'agir en justice en son propre nom.

Il a une existence administrative et financière distincte de la commune, bien qu'étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement. Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Anne ROBERT présente le bilan social de l'année 2021 aux membres du Conseil municipal, bilan social approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CCAS le jeudi 10 mars dernier (délibération n°2022-001)

Anne Robert précise certains éléments du bilan financier pour l'année 2021 (recettes et dépenses) et notamment le niveau de recette : 12 061 euros composés de la subvention de la commune d'Apprieu pour 9000 euros et une recette de gestion locative pour 3061 euros (location du logement CCAS).

Les dépenses de 8264 euros correspondent aux achats divers 4 382 euros (colis pour les personnes de plus de 70 ans... ..). Les aides représentent 1782 euros.

A noter sur 2021, une dépense d'investissement exceptionnelle de 7284 euros pour travaux de rénovation de l'installation électrique du logement du CCAS.

Anne Robert revient sur l'aide aux familles : 40 familles ont bénéficié des aides du CCAS pour les accueils de loisirs et 8 en bons alimentaires d'urgence délivrés sur demande des assistantes sociales.

Elle précise que certaines personnes bénéficiaires du colis des sages peuvent faire don du colis au CCAS qui reverse à certaines associations : restos du coeur, Elans Solidaire, Passiflore (700 euros par association).

Anne Robert rappelle que le spectacle du CCAS est prévu le 29 avril 2022 suivi d'une réception après le spectacle. Une cinquantaine de personnes est inscrite au spectacle.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

**DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES PROJETS DE PUMPTRACK ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DE LA CROIX VANEL AU DEPARTEMENT DE L'ISERE,**

**PROJET DE PUMPTRACK**

Projet de Délibération n°2022-027

Classification : 9.1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Rapporteur Anne ROBERT, Adjointe en charge des Affaires Sociales et des Solidarités

Anne Robert explique que le projet a été budgété pour 2022 pour un total de 130 000€ TTC

En effet, le projet a été présenté en conseil municipal du mois de février 2022 par les jeunes porteurs du projet et a reçu un avis favorable.

Il convient de demander une aide financière au Département de l'Isère, la plus haute possible (30%)

Le planning prévisionnel serait prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Il est précisé que le dossier sera étudié à l'occasion de la conférence territoriale du 13 mai 2022.

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est votée à l'unanimité.

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA CROIX VANEL**

Projet de Délibération n°2022-028

Classification : 8.3. VOIRIE

Rapporteur David HERNAN, adjoint en charge de l'Aménagement, de la Voirie et des Bâtiments

**Annexe n°2\_ présentation du projet**

David HERNAN explique que le projet a été budgété pour 2022 pour un total de 90 000€ TTC

Il convient de demander une aide financière au Département de l'Isère, la plus haute possible (30%)

Le planning prévisionnel serait prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Il est précisé que le dossier sera étudié à l'occasion de la conférence territoriale du 13 mai 2022.

Synthèse des débats

David Hernan rappelle les éléments du projet : aménagement de sécurité de la voirie de la Croix Vanel, protection des piétons avec barrières et potelets, aménagement de sécurité avec un coussin berlinois et un ralentisseur... réaménagement du carrefour Croix Vanel, reprise de l'enrobé.

David Hernan rappelle la tenue de deux réunions publiques sur place. David Hernan fait remarquer que l'hypothèse du plateau sur le carrefour n'a pas été retenue, il ne serait pas opérant compte tenu de la pente de la voirie. Les riverains ont demandé la pose de candélabres. La commune a consulté TE38 pour un conseil sur la pose de candélabres solaires.

Des précautions seront prises par rapport à la circulation des tracteurs sur le secteur et notamment dans la direction de Planche Cattin.

Par ailleurs, Il est demandé de poser des potelets en contrebas sur le carrefour entre la route de la St Vierge, la route de Planche Cattin et la route de la Croix Vanel ; beaucoup d'automobilistes coupent à gauche sur l'îlot en résine rose arrivant sur le débouché du cheminement piéton en contre sens.

\*\*\*

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est votée à l'unanimité.

**AVIS DE LA COMMUNE D'APPRIEU CONCERNANT LE 3EME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA REGION GRENOBLOISE**

Projet de Délibération n°2022-026

Classification : 8.8. ENVIRONNEMENT

Rapporteur Alexandre COULLOMB, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement

**OBJET : 3<sup>ème</sup> PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA REGION GRENOBLOISE : avis de la commune d'Apprieu**

Vu la consultation effectuée par Monsieur le Préfet de l'Isère (Dreal), reçue en date du 7 février 2022 par courrier,

Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, présente le 3<sup>ème</sup> PPA de la Région grenobloise :

- La commune d'Apprieu fait partie du périmètre du PPA de l'agglomération grenobloise et sera donc concernée par sa mise en œuvre. Il dit que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bièvre Est, en cours d'élaboration, devra prendre en compte le PPA quand bien même le territoire ne présente pas d'enjeux significatifs en matière de qualité de l'air.
- La commune d'Apprieu est solidaire des enjeux de qualité de l'air de l'agglomération grenobloise et souscrit aux objectifs de mise en cohérence des mesures de protection de la qualité de l'air à l'échelle du PPA.

- Alexandre COULLOMB propose d'émettre un avis favorable, en ajoutant des points de vigilance suivants :

- Action RT 1-1 : poursuivre et étendre la prime air bois sur le reste du territoire : Instauration prime AIR-BOIS au niveau de la CCBE (priorité numéro 1) ;
- Action RT 2-1 : développer et amplifier l'usage du service public des plateformes de rénovation énergétique : la commune s'engage à en faire la publicité avec le support de la CCBE et suivra de près les objectifs de rénovation (résidentiel et public) fixé dans le PCAET de la CCBE ;

- Christine RIOUX propose l'ajout suivant : « la commune proposera des rendez-vous conseils en Mairie pour accompagner les projets privés résidentiels avec le concours de l'AGEDEN ! Le conseil n'intègre pas cette proposition dans l'avis considérant que la CCBE organise déjà ces rdv conseils et qu'il n'est pas utile de doubler les guichets, pour des questions de coûts et d'organisation. En revanche la commune s'engage à communiquer sur les permanences organisées par la CCBE.

- Action MU 4-2-2 : fixer un objectif ambitieux de renouvellement des flottes en véhicules < 3,5 T pour chaque collectivité et service de l'Etat : la commune mènera une réflexion sur le renouvellement de ces véhicules, et prend note que les services de l'Etat assurent une veille et informent les collectivités et entreprises des évolutions de la réglementation ;

-Christine RIOUX propose l'ajout suivant à l'avis : « la commune s'engage à investir dans l'achat de véhicules à faible émission (électrique, hydrogène ...) dès les prochains renouvellements de véhicules communaux ».

Le Conseil propose : « La Commune s'engage à étudier la possibilité d'achat de véhicules à faible émissions lors du renouvellement de véhicules communaux ».

- Défi MU1 : poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière : la compétence transport a été déléguée à la Région et la commune espère une gouvernance efficace et le renforcement des services d'autocar en place ;

-Christine RIOUX propose « la Commune s'engage à agir pour la mise en place au sein de la Commune d'un Rézo Pouce d'autostop dès 2023 ».

La compétence mobilité appartenant à la CCBE, le Conseil reformule de la façon suivante : « la Commune fera la proposition de mise en œuvre d'un Rézo Pouce d'autostop à l'échelle de la CCBE en coordination avec les territoires voisins ».

- MU.4.1.1 Poursuivre le déploiement d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques : grâce à la signature d'un partenariat avec TE38 pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, la commune va prévoir l'installation de bornes électriques sur son territoire à partir de 2023 ;
- Action AG 2-1-3 : Renforcer les Projet Alimentaire Territorial (PAT) et Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) : la commune fait vœu de la mise en œuvre d'un PAT sur le territoire de l'intercommunalité, et de son écriture dans le PCAET de l'intercommunalité. Le développement d'un PAIT avec les 2 intercommunalités voisines serait un grand plus (CAPV et BIC).

-Christine RIOUX propose « Dans la dynamique de développer une alimentation locale et durable, la Commune s'engage à ajouter le risque alimentaire dans son DICRIM et à œuvrer pour développer une stratégie foncière au sein du PLUI ».

Alexandre COULLOMB explique que ce sujet sera effectivement à aborder dans le cadre du Dicrim. Le Conseil considère qu'avant de s'engager il convient d'évaluer les conséquences. Il retient l'idée mais ne l'inscrit pas à l'avis PPA3 comme le sujet de la stratégie foncière du PLUI qu'il convient de travailler avec la CCBE.

Enfin concernant le Défi transversal, C Rioux propose une nouvelle action : « former tous les élus et agents sur les enjeux climatiques et écologiques du territoire ».

Le Conseil considère que la formation est un droit mais également une liberté, il propose de faire la promotion de la formation auprès des élus et d'inciter les agents dans le cadre de leurs missions à suivre les formations nécessaires à l'évolution de leurs pratiques et métiers.

Après débat et échange sur les propositions écrites de C Rioux absente lors du Conseil, certaines propositions sont reprises dans l'avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

**- EMET UN AVIS FAVORABLE AU 3EME PPA DE LA REGION GRENOBLOISE ASSORTI DES POINTS DE VIGILANCE SUIVANTS :**

- Action RT 1-1 : poursuivre et étendre la prime air bois sur le reste du territoire : Instauration prime AIR-BOIS au niveau de la CCBE (priorité numéro 1) ;
- Action RT 2-1 : développer et amplifier l'usage du service public des plateformes de rénovation énergétique : la commune s'engage à en faire la publicité avec le support de la CCBE et suivra de près les objectifs de rénovation (résidentiel et public) fixé dans le PCAET de la CCBE ;
- Action MU 4-2-2 : fixer un objectif ambitieux de renouvellement des flottes en véhicules < 3,5 T pour chaque collectivité et service de l'Etat : la commune mènera une réflexion sur le renouvellement de ces véhicules, et prend note que les services de l'Etat assurent une veille et informent les collectivités et entreprises des évolutions de la réglementation ; La Commune s'engage à étudier la possibilité d'achat de véhicules à faible émissions lors du renouvellement de véhicules communaux ;
- Défi MU1 : poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière : la compétence transport a été déléguée à la Région et la commune espère une gouvernance efficace et le renforcement des services d'autocar en place ;
- MU.4.1.1 Poursuivre le déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques : grâce à la signature d'un partenariat avec TE38 pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, la commune va prévoir l'installation de bornes électriques sur son territoire à partir de 2023 ;
- Action AG 2-1-3 : Renforcer les Projet Alimentaire Territorial (PAT) et Projet Alimentaire inter Territorial (PAIT) : la commune fait vœu de la mise en œuvre d'un PAT sur le territoire de l'intercommunalité, et de son écriture dans le PCAET de l'intercommunalité. Le développement d'un PAIT avec les 2 intercommunalités voisines seraient un grand plus (CAPV et BIC).

**-DONNE** toutes délégations au maire pour notifier cet avis à Monsieur le Préfet de l'Isère avant le 26 avril 2022.

#### INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS,

NATURE DE LA DELEGATION	N°	DATE	OBJET DE LA DECISION DU MAIRE
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »	2022-006	23/03/2022	Prestation d'actualisation de la prospective financière de la commune d'Apprieu (issue de la prestation confiée en novembre 2021 par la Communauté de communes de Bièvre Est) à STRATORIAL (N° Siret 448 602 102 00106 -38000 GRENOBLE) pour la somme de 2 250€ HT.
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »	2022-007	31/03/2022	Prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la Croix Vanel à ALP'ETUDES (N° Siret 401.775.358.00021 -38430 MOIRANS) pour la somme de 5 250,00€ HT

alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »	2022-008	10/04/2022	Prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un pumtrack au complexe sportif de la commune d'Apprieu à ALP'ETUDES (N° Siret 401.775.358.00021 -38430 MOIRANS) pour la somme de 10 000.00€ HT.
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »	2022-010	10/04/2022	Prestation de travaux de rénovation d'un mur d'enceinte, sur l'ancien site Copygraph, à la Ste EUROFACADE (N° SIRET : 802 497 560 00028- 26210 Lapeyrouse Mornay) pour un montant total de 5 320.00€ HT

#### Questions diverses :

- **Christine RIOUX** interroge par écrit : « Où en sommes-nous du projet de la 5ème Branche du giratoire Ouest de la Commune et l'ajout d'un PAV à proximité » ?
- **Monsieur Le Maire** explique que Christine RIOUX a demandé la possibilité de mettre un nouveau point d'apport volontaire dans le projet d'aménagement de la voirie entre l'Intermarché et le secteur paramédical. La voirie doit être refaite notamment pour améliorer la sécurité à l'entrée et la sortie de la 5ème branche du giratoire. Il a demandé à J Croce vice-président à l'économie à la CCBE qui confirme que la maîtrise d'oeuvre a été choisie et travaille aux études de réalisation de cette nouvelle voirie. Concernant le PAV, pour le moment aucune solution n'a été trouvée. Le secteur se trouvant sous emprise privée (Intermarché notamment). Le Maire va demander à la CCBE s'il est possible de définir un délaissé public sur le secteur.
- **Monsieur Le Maire** communique quelques informations :  
Le marché « entretien des voiries » a été relancé pour 1 an renouvelable. C'est un marché à bon de commande avec bordereau de prix par type d'intervention.  
5 offres ont été réceptionnées concernant la consultation « prestation cantine scolaire ». L'ouverture des plis aura lieu début mai. Les offres seront analysées puis une nouvelle commission se réunira en juin pour attribuer le marché.  
Une rencontre avec le sou des écoles s'est déroulée le 20 avril pour mettre au point le programme de la fin d'année scolaire.
- **Marcel Bonnat** rappelle que La fête de printemps se déroulera le 1<sup>er</sup> mai.  
Le nettoyage de la commune est prévu le 21 mai.  
Le marché local débutera le 5 mai sur la Place Buissière.
- **Anne ROBERT** précise que l'aire de jeu est en partie accessible. Sur le dernier jeu (le tourniquet avec accès PMR), la reprise du sol est nécessaire.

Levée de la séance à 21h30.

Le Maire,  
Dominique PALLIER





Affiché le

25 AVR. 2022

